

DÉPARTEMENT
CORREZE
CANTON
TULLE
COMMUNE
TULLE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Secrétariat Général  
IT/SC

**Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 800 € présenté par la M.A.I.F correspondant au versement de la franchise suite du sinistre survenu en mars 2023, Rue Larenaudie à Tulle**

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Vu l'arrêté n°69 du 28 juillet 2023 décidant l'encaissement d'un chèque de 3 375,76 € présenté par la M.A.I.F correspondant au versement de l'indemnité, franchise déduite, à la suite du sinistre survenu en mars 2023, Rue Larenaudie à Tulle
- Vu le chèque d'un montant de 800 € présenté par la M.A.I.F correspondant au versement de la franchise afférente,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er :** Décide l'encaissement du chèque d'un montant de 800 €, présenté par la M.A.I.F - Direction Comptabilité – 79038 NIORT Cedex correspondant au versement de la franchise à la suite au sinistre survenu au début du mois de mars 2023, Rue Larenaudie, où un mât d'éclairage public a été endommagé.

**ARTICLE 2 :** La recette en résultant sera inscrite au Budget Ville,  
Compte : 75888 - Code : ASS/ECLPUB

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- M.A.I.F

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au contrôle de Légalité le : 14 SEP. 2023

Date et Réf. de l'accusé de réception : 14 SEP. 2023

AD79 - 25092023



TULLE, le 5 septembre 2023



Maire-Adjoint,

Jacques SPINDLER